

LA CHARTE DES VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE



VILLAGES DE CARACTÈRE
D'ARDÈCHE

Conjuguons
nos valeurs

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE®, UN LABEL DÉPARTEMENTAL DE QUALITÉ

- **un réseau** de villages, réuni autour de valeurs singulières et partagées
- **une dynamique** animée par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche, en concertation étroite avec des élus locaux et des Offices de Tourisme
- **une démarche** permanente de progrès dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de l'animation culturelle et économique
- **une ambition** de valorisation patrimoniale et touristique, impulsée et soutenue de longue date par le Département, orientée vers la qualité d'accueil des visiteurs, dans le respect des habitants et de leur cadre de vie





VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE[®], UN RÉSEAU RASSEMBLÉ AUTOUR DE VALEURS PARTAGÉES

- **identité** : la beauté paysagère de l'Ardèche constitue une véritable richesse
- **singularité** : les villages mettent en scène les patrimoines matériels et immatériels dans leur diversité
- **partage** : les habitants partagent leur cadre de vie préservé avec les visiteurs. Les villages favorisent la découverte élargie des territoires
- **fierté** : les élus et habitants des villages cultivent leur appartenance à un réseau, empreint d'échanges et de convivialité. Chaque village œuvre ainsi à la promotion des autres villages du réseau
- **équilibre** : la charte liée au label *Villages de Caractère d'Ardèche*[®] se veut évolutive, orientée vers un tourisme durable et écoresponsable. L'animation du réseau repose par ailleurs sur une concertation régulière et interpartenariale

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE[®], DES CRITÈRES QUALITATIFS ET ENGAGEANTS

● urbanisme, architecture et paysages

- entité villageoise à forte valeur patrimoniale de moins de 1 000 habitants, située dans une commune de 2 500 habitants maximum (critère d'admission prenant en compte le territoire historique d'une commune avant son éventuel regroupement avec une ou d'autres communes)
- site paysager singulier, dans lequel le village s'intègre harmonieusement et en constitue l'élément structurant
- patrimoine architectural remarquable (présence d'au moins un élément inscrit ou classé Monument Historique) et ensemble de constructions anciennes homogènes, dont l'organisation dans la trame urbaine les singularise par rapport aux secteurs de bâti récent
- initiatives de restauration, d'entretien et de mise en valeur du patrimoine ainsi que de l'espace public
- formalisation d'un plan de valorisation pluriannuel, adapté à chaque village et identifiant les actions à engager sur la durée du mandat municipal
- mobilisation d'outils d'urbanisme contribuant à la valorisation et à la protection du patrimoine





● **accessibilité et mobilité**

- organisation et valorisation des entrées de village, des zones de stationnement et des lieux d'accueil des visiteurs, aussi bien à pied, qu'à vélo ou en voiture
- aménagement des parkings de préférence en dehors du centre ancien
- valorisation de la circulation piétonne, des modes de circulation doux et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (notamment dans les Établissements Recevant du Public)

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE[®], DES CRITÈRES QUALITATIFS ET ENGAGEANTS

● gestion des ressources et vie locale

- maîtrise des enseignes, pré-enseignes et panneaux publicitaires. Traitement des enseignes des commerces dans une logique d'homogénéisation esthétique
- implantation d'une Signalétique d'Information Locale homogène, cohérente et de qualité au sein du village
- mise en place d'un programme qui tend vers l'effacement des réseaux aériens, en profitant du déploiement de la fibre optique pour inciter à l'élimination des antennes et paraboles de réception
- maintien de la propreté des espaces publics et des rues du village
- intégration paysagère des points de collecte des déchets ménagers
- gestion écoresponsable des ressources énergétiques et naturelles





● **accueil et information**

- présence et valorisation d'une offre de visite (monument, musée, exposition), d'un lieu d'exposition qualitatif situé dans le village. Accessibilité a minima d'avril à octobre inclus
- mise en place de panneaux de médiation patrimoniale de qualité, permettant une visite découverte en toute autonomie
- organisation de spectacles, manifestations à caractère culturel ou festif, pouvant être estampillés *Village de caractère d'Ardèche*[®] suivant un cahier des charges spécifique
- présence sur site d'au moins un lieu de restauration, ouvert a minima d'avril à octobre inclus (idéalement bistrot, restaurant, ou à défaut food'truck, distributeur automatique)
- valorisation de marques, labels et réseaux départementaux (« Émerveillés par l'Ardèche », « Bistrot de Pays », « Goûtez l'Ardèche », Ardèche Loisirs & Patrimoine, etc.), notamment auprès des commerçants du village

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE®, DES CRITÈRES QUALITATIFS ET ENGAGEANTS

- présence d'un dispositif d'accueil et d'information concerté avec l'Office de Tourisme de référence : point ou bureau d'information, dispositif « hors les murs », gestes d'accueil, formation des socio-professionnels...

Ce dispositif sera configuré en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme, en cohérence avec la stratégie d'accueil et d'information de ce dernier, en fonction des besoins, de la fréquentation constatée ou escomptée, et des possibilités d'action sur site. Il devra par ailleurs permettre l'accueil des visiteurs dans des conditions optimales et être bien signalisé

- intégration dans le programme de l'Office de Tourisme de l'offre de visites guidées du village
- création d'un support de visite multilingue (a minima français-anglais), imprimé et/ou numérique
- mise en place d'un système d'information et de renvoi du public vers les points les plus proches, sur les périodes où le dispositif d'accueil ne peut être assuré (OT, commerces, restaurants)





● **vie du réseau**

- accueil du Comité de pilotage lors des visites de contrôle des critères liés au label
- mise en œuvre des actions urgentes et des préconisations formulées par le Comité de pilotage, dans les délais impartis
- participation active à la vie du réseau, avec présence indispensable d'un ou deux représentants du village aux réunions plénières
- organisation au moins une fois par an d'une réunion de concertation associant le village, l'intercommunalité, l'Office de Tourisme, le Comité de pilotage et l'ADT. Objectif : faire le point sur les actions menées et à engager par chacune des parties pour valoriser le label
- sensibilisation des élus et des habitants du village et de la commune au label, à ses enjeux et à l'accueil des visiteurs
- valorisation du label sur les supports de communication de la municipalité ainsi que de l'Office de Tourisme, en utilisant systématiquement le logo officiel des *Villages de caractère d'Ardèche*[®]

VILLAGES DE CARACTÈRE D'ARDÈCHE®, UN ENGAGEMENT COLLECTIF ET MULTI-PARTENARIAL

- un portage du label pleinement assumé par l'Agence de Développement Touristique : organisation, gestion, prise de décision, communication et promotion, conseil, ingénierie...
- une recherche de concertation permanente et une mobilisation régulière de l'ensemble des parties prenantes : élus locaux, Offices de Tourisme, partenaires institutionnels et techniques...
- une animation collective qui fait la singularité du réseau, au service de l'attractivité, de la qualité du cadre de vie ainsi que de visite des villages labellisés





ADT - Offices de Tourisme - Municipalités - Intercommunalités - Département
Associations départementales (ex. : Emergeillés par l'Ardèche, Agence pour le Développement
des Métiers d'Art) et locales - Commerçants, artisans, sites de visite...

ANIMATION

ADT - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
Etat (ABF, DDT...) - Offices de Tourisme
Autres collectivités (Département, EPCI...)

**CONSEIL, INGÉNIERIE
(TECHNIQUE ET/OU FINANCIÈRE)**

Europe - Etat - Région - Département
EPCI - Communes - ADT
CAUE - Offices de Tourisme

**MOBILISATION DE MOYENS
(HUMAINS ET/OU FINANCIERS)**

**Attractivité et qualité du cadre de vie ainsi que de
visite des " Villages de caractère d'Ardèche® "**

COMMUNICATION, PROMOTION

PILOTAGE, CONCERTATION

ADT - Offices de Tourisme - Municipalités
Autres : CAUE, Ardèche Loisirs et Patrimoine, etc.

ADT (Conseil d'Administration)
1 élu représentant du réseau - Assemblée plénière du réseau
Comité de pilotage du réseau Commission(s) thématique(s)
Conseils municipaux - Commissions locales participatives

ORGANISATION, GESTION

Agence de Développement Touristique (ADT)



Cette charte a été élaborée par le Comité de pilotage des « Villages de caractère d'Ardèche® » et présentée au réseau le 28 juin 2022

Contact :

Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

Mélanie EYRAUD

meyraud@ardeche-guide.com

04 75 64 04 66

www.villagesdecaractere-ardeche.com